

PRÉFET DU FINISTÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

INSCRIPTION ET CLASSEMENT DE LA POINTE SAINT-MATHIEU ET DE SES ABORDS

COMMUNES DE PLOUGONVELIN ET DU CONQUET

Par arrêté préfectoral du 13 juillet 2022, une enquête publique unique d'une durée de 32 jours est prescrite du mardi 16 août 2022 à 09h00 au vendredi 16 septembre 2022 à 17h00 sur les demandes d'inscription, d'une part, et de classement, d'autre part, de la pointe Saint-Mathieu et de ses abords présentées par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne, au nom de l'État, sur le territoire des communes de Plougonvelin et du Conquet.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

Pour l'inscription : un arrêté du ministre chargé des sites.

Pour le classement : un arrêté du ministre chargé des sites ou, un décret en Conseil d'État en l'absence d'accord de l'ensemble des propriétaires concernés.

Le commissaire enquêteur est M. Bruno BOUGUEN, ingénieur en construction navale en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique unique est consultable :

- en version papier, à la mairie de Plougonvelin, située place des Martyrs, commune siège de l'enquête et en mairie du Conquet située rue du Lieutenant Jourden, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- en version numérique, soit sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Dupleix à Quimper, accessible aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit sur le site internet des services de l'État dans le Finistère à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.
- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://sitesaintmathieu.enquetepublique.net>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie de Plougonvelin, commune siège de l'enquête et en mairie du Conquet ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://sitesaintmathieu.enquetepublique.net> ;
- par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur ;
- par courrier électronique transmis à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : sitesaintmathieu@enquetepublique.net
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Plougonvelin - Place des Martyrs- 29217 PLOUGONVELIN, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les dossiers de demandes d'inscription et de classement soumis à enquête publique unique ont été réalisés par la DREAL Bretagne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. DREAL- Service du Patrimoine Naturel – L'Armorique, 10 rue Maurice Fabre CS- 96515 – 35065 Rennes Cedex– Madame Camille Le Mao : Chargée de mission paysages et PNR – Tel : 02 99 33 43 21 - sc-sistmathieu@developpement-durable.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de Plougonvelin et du Conquet les jours et heures ci-après :

Mairie de Plougonvelin le mardi 16 août 2022 de 09h00 à 11h45 le samedi 3 septembre 2022 de 09h00 à 11h45 vendredi 16 septembre 2022 de 14h00 à 17h00	Mairie du Conquet le mercredi 24 août 2022 de 8h30 à 12h00 le vendredi 9 septembre 2022 de 14h à 17h
---	---

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de Plougonvelin et du Conquet ainsi qu'à la préfecture du Finistère et sur le site internet des services de l'État dans le Finistère <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques> pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.